

BAREME 2025

HONORAIRES DE MEDIATION POUR LES PARTICULIERS

Nous avons fait le **choix** d'un **tarif forfaitisé** pour des durées d'entretien **souples**, l'objectif est de faire avec le vivant et non de couper l'entretien à une heure figée.

Un **processus de médiation** se compose d'un **entretien individuel** par partie et généralement d'**une à deux séance(s) plénière(s)**.

Il peut arriver qu'une troisième plénière soit nécessaire, cela reste peu fréquent. Le cas échéant, un forfait de 100 € par personne pour une durée de 2 à 3h pourrait être proposé.

Forfait Entretien Individuel (par personne)	Durée Entretien Individuel	Forfait plénière (par personne)	Durée plénière
60€	Environ 1h	120€ la première 100€ les suivantes	Environ 3h

- **Pas de frais de dossier pour les particuliers.**
- Ces tarifs s'entendent HT, hors débours éventuels : transport, frais de location de salle, hébergement du médiateur, etc. dans le cas d'un déplacement en dehors « Toulouse Métropole ».
- Au-delà de 3 à 4 personnes, les médiations pourront être réalisées en co-médiation (présence de deux médiateurs) sans impact sur les tarifs.

Les entretiens individuels comme la séance plénière sont couverts par la **confidentialité** des échanges.

La **médiation** est un processus **libre et consenti** qui peut être quitté à tout moment par l'une des Parties.